

Commission d'entrée en Cours de cursus Session 2024

École
nationale
supérieure
des arts
décoratifs

La commission d'entrée en cours de cursus est ouverte aux candidats, français ou étrangers, sans condition d'âge et ayant un parcours artistique avéré, qui souhaitent intégrer l'École en 2^e ou en 3^e année pour le parcours de Licence ou en première année de Master.

La candidature est soumise à une présélection sur dossier et en cas d'admissibilité à une épreuve d'admission.

Une seule session annuelle d'admission pour l'entrée en cours de cursus est organisée.

Cette entrée en cours de cursus permet d'avoir accès à la formation dans l'un des 10 secteurs de spécialisation : Architecture Intérieure, Art Espace, Cinéma d'Animation, Design Graphique, Design Objet, Design Textile et Matière, Design Vêtement, Image Imprimée, Photo/Vidéo et Scénographie.

L'admission définitive à l'École est conditionnée par l'avis favorable du jury plénier et en fonction du nombre de places disponibles dans chaque secteur d'enseignement. Compte tenu des diplômes et des compétences artistiques acquises, le jury se réserve le droit de proposer une intégration en année inférieure (n-1).

Conditions de candidature

Peuvent se présenter à une entrée en cours de cursus, tout candidat sans limitation d'âge, sous réserve de production d'éléments relatifs à sa pratique artistique et, le cas échéant, des activités professionnelles exercées en lien avec le secteur d'enseignement choisi.

Le niveau B2 (TCF ou DELF) est indispensable pour les candidats non francophones, au moment de l'inscription administrative à l'École (en cas d'admission). Les diplômes et relevés de notes doivent être traduits en langue française lors de l'inscription administrative. La connaissance de la langue française est évaluée lors de l'entretien avec le jury d'admission.

Procédure de candidature

Les candidats s'inscrivent uniquement sur la plateforme dédiée à l'intégration en cours de cursus concours.ensad.fr, remplissent un questionnaire et déposent des pièces administratives ainsi qu'un dossier personnel et artistique dématérialisé.

Chaque candidat ne peut se présenter qu'à une seule voie d'admission par session annuelle à l'ENSAD et ne peut concourir qu'à la commission d'entrée en cours de cursus ou bien au concours de 1^{re} année.

La demande d'inscription à la commission d'entrée est validée par le paiement des droits de participation aux épreuves, effectué en ligne.

Inscription administrative

Au titre de l'année 2024, le montant des droits d'inscription s'élève à 53 €. Les candidats titulaires d'une bourse nationale pour l'année scolaire 2023/2024 sont exonérés des droits d'inscription. Les droits d'inscription restent acquis à École et ne sont pas remboursables. En cas de désistement du candidat après paiement, le versement des droits d'inscription reste également acquis à l'ENSAD.

Après paiement en ligne, le candidat ne peut plus revenir sur son dossier de candidature. Seules les candidatures complètes dont le dossier administratif est recevable voient leurs dossiers examinés par les jurys. Tout dossier incomplet est rejeté.

Présélection

Le dossier artistique doit manifester la capacité créatrice et critique du candidat (savoir-faire, dessin, expression plastique...), traduire son niveau et faire apparaître ses motivations. Le dossier artistique de travaux personnels doit être conçu de façon à pouvoir être apprécié et compris par le jury, hors de la présence du candidat.

Les éléments attendus au format PDF sont :

- un portfolio de 15 pages maximum (capacité de 20 Mo) présentant des travaux artistiques, des recherches, des extraits de carnet de croquis..., les liens et renvois à des pages internet ou des vidéos sont possibles ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- une lettre de motivation non manuscrite d'une page maximum qui peut être rédigée en anglais où le candidat peut évoquer l'année d'admission envisagée.

Le non-respect des contraintes pour le dossier artistique de travaux personnels dématérialisé est éliminatoire.

La présélection porte sur l'examen attentif, par le jury d'enseignants de la spécialisation choisie, du détail des enseignements suivis et des éléments relatifs à la pratique artistique du candidat.

Aucun commentaire n'est communiqué par l'ENSAD.

Le jury de l'ENSAD est souverain et ses décisions sont sans appel.

Seuls les candidats présélectionnés prennent part à la phase d'admission.

Admission

Lors de son entretien avec le jury du secteur choisi, le candidat présente son dossier artistique personnel enrichi, pour cet oral, par de nouveaux éléments, en particulier des originaux (tous les mediums sont acceptés).

La durée de l'entretien est de 20 minutes.

Si les candidats souhaitent présenter des réalisations audio/visuelles ou autres fichiers numériques, ils doivent se munir de leur ordinateur portable.

Une discussion ouverte s'engage avec le jury sur le parcours antérieur, les travaux réalisés et sur les motivations pour intégrer l'un des 10 secteurs de l'École.

La commission plénière d'entrée en cours de cursus fixe les listes d'admission (L2, L3 et M1) par secteur avec liste principale et liste complémentaire classée des candidats.

Calendrier

Inscription à la commission d'entrée en cours de cursus : du 15 décembre 2023 au 23 février 2024 (fermeture du site à 16h00, heure de Paris).

Présélection : du 4 au 8 mars 2024

Publication des résultats de la présélection : le 12 mars 2024

Entretiens d'admission : du 25 au 29 mars matin 2024
à l'ENSAD (31 rue d'Ulm, Paris 5^{ème})

Jury plénier d'admission : le 15 avril 2024

Les modalités de la commission d'entrée en cours de cursus peuvent évoluer en fonction de la situation sanitaire.

Pour toute précision complémentaire relative aux modalités de déroulement de cette commission, contacter par courriel le Pôle concours/inscriptions inscription.concours@ensad.fr.

Programmes particuliers

Dans le cadre d'accords avec des établissements d'enseignement supérieur, des modalités particulières de la commission d'entrée en cours de cursus s'appliquent : BUNKA Fashion College, Japon, École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais ; les calendriers sont fixés avec les partenaires concernés, des jurys particuliers examinent les dossiers et procèdent aux entretiens.

Dans le cadre du programme national d'accueil des étudiants déplacés d'Ukraine, la commission d'entrée en cours de cursus peut examiner en cours d'année, sur dossier et entretien, les candidatures.



Emmanuel Tibloux

Directeur de l'École